

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI - 000252 – AFR 38/002/00

Informations complémentaires sur l'EXTRA 44/00 (AFR 38/001/00 du 26 avril 2000)

Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées

ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / PRISONNIER D'OPINION

MAURITANIE	Ahmed Ould Daddah, dirigeant d'un parti d'opposition
-------------------	---

Londres, le 2 mai 2000

Ahmed Ould Daddah a été relâché sans inculpation le 29 avril. Ceux qui le soutiennent ont remercié Amnesty International de l'action menée en sa faveur, et souligné que les pressions internationales avaient contribué de manière essentielle à sa libération.

Ce prisonnier d'opinion était détenu au secret depuis le 24 avril. Il avait été arrêté pour incitation ouverte à la violence, après avoir appelé la population à participer à un rassemblement populaire pacifique, organisé pour protester contre l'absence de mesures prises par le gouvernement en vue de garantir le respect de l'État de droit en Mauritanie et d'enquêter sur les assassinats politiques, les « disparitions » et les actes de torture généralisés ayant marqué la fin des années 80 et le début de la décennie suivante.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur d'Ahmed Ould Daddah.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*